



BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 du budget annexe « parcs de stationnement » a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 10 avril 2019.

Les conditions financières du contrat de délégation de service public aboutissent à un budget qui ne peut s'équilibrer sans une participation significative du budget principal, attendue à hauteur de 545 020,84 euros en 2019 :

- Cette situation s'explique par l'importance des travaux dont ont fait l'objet les deux parcs de stationnement pris en charge par la communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne : 7 872 735 euros pour le parc de stationnement de Sucy-en-Brie construit entre 2005 et 2008, et 8 020 550 euros pour le parc de Boissy-Saint-Léger réhabilité entre 2011 et 2013. Ces travaux génèrent d'importantes écritures d'amortissement, qui sont estimées à 496 610 euros pour 2019 ;
- Par ailleurs, GPSEA doit verser au délégataire une subvention forfaitaire d'exploitation d'un montant annuel de 50 000 euros, alors que ce dernier verse à l'autorité concédante une redevance d'occupation du domaine public qui n'est que de 1 200 euros annuels (une part variable dépendant du chiffre d'affaires du délégataire est prévue lorsque ce chiffre d'affaires dépasse le seuil annuel de 390 000 euros HT, ce qui n'est jamais arrivé jusqu'à présent).

A noter qu'Ile-de-France Mobilités a informé le Territoire de sa volonté d'assurer, à compter du 1^{er} mars 2019, la gratuité du stationnement pour les usagers des parcs labélisés ayant souscrit un forfait Navigo annuel. Pour les collectivités souhaitant s'associer à la démarche, cette mesure ferait l'objet d'une prise en charge financière par Ile-de-France Mobilités.

Par ailleurs, la délégation de service public arrive à échéance fin 2019. Les services du Territoire seront donc mobilisés tout au long de l'année sur la préparation de cette échéance.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	865 345,84 €	Dépenses réelles d'exploitation	614 005,00 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 251 340,84 €</i>			
Résultat d'exploitation 2018	7 273,16 €		
Recettes d'ordre	237 996,00 €	Dépenses d'ordre	496 610,00 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>237 996,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>496 610,00 €</i>
TOTAL	1 110 615,00 €	TOTAL	1 110 615,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	Dépenses réelles d'investissement	1 035 888,41 €
Résultat d'investissement 2018	777 274,41 €	Restes à réaliser 2018	0,00 €
Recettes d'ordre d'investissement	496 610,00 €	Dépenses d'ordre d'investissement	237 996,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>496 610,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>237 996,00 €</i>
TOTAL	1 273 884,41 €	TOTAL	1 273 884,41 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation dépendantes de la participation du budget principal

Les recettes réelles d'exploitation, attendues à hauteur de **865 345,84 euros**, sont constituées à 63% de la participation du budget principal (545 020,84 euros). Sans cette participation, ce budget ne peut s'équilibrer.

Les crédits restants sont constitués de recettes d'ordre pour 237 996 euros au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues ainsi que :

- Du versement par Ile-de-France Mobilités d'une subvention visant à couvrir la perte de recettes liée à la mise en œuvre de la gratuité de l'accès aux parcs de stationnement pour les abonnés Navigo annuel sur le périmètre du contrat de DSP (297 000 euros) ;
- De la refacturation de la taxe sur les surfaces de stationnement au titulaire dont le champ a été étendu en 2019 pour financer les travaux du Grand Paris Express (22 105 euros) ;
- De la redevance d'occupation du domaine public due par le titulaire de la délégation de service public Indigo pour 1 220 euros.

Des dépenses d'exploitation incompressibles et récurrentes

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **1 110 615 euros** et se composent essentiellement des amortissements (496 610 euros) qui représentent plus de 45% des dépenses de la section.

Les frais de taxes foncières, de taxe sur les surfaces de stationnement et les autres charges à caractère général, sont budgétés à hauteur de 244 205 euros.

Les autres crédits, budgétés à hauteur de 369 800 euros, intègrent la rémunération du délégataire, la location de 43 places de stationnement dans le parc relais de Boissy-Saint-Léger au bénéfice de la société Indigo (72 800 euros) ainsi que le reversement au délégataire de la subvention de compensation des pertes de recettes liées à la mise en

œuvre de la gratuité du stationnement pour les abonnés Navigo annuel sur le périmètre du contrat de DSP (297 000 euros).

2. INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **1 273 884,41 euros**, dont 496 610 euros au titre des dotations aux amortissements, et 777 274,41 euros de résultat d'investissement 2018.

En sus de l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 237 996 euros, des dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 035 888,41 euros, qui intègrent la réalisation du bilan de l'exécution du contrat de DSP arrivant à échéance au 31 décembre 2019 ainsi que la mission d'assistance prévue pour accompagner puis mettre en œuvre les réflexions du Territoire en lien avec le choix du mode de gestion. Ces inscriptions contiennent également des provisions pour des travaux dont la responsabilité ne relèverait pas du délégataire, qui permettent l'équilibre de la section d'investissement.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2019 du budget parcs de stationnement

